

diversité même de ces modes d'action, et de les surveiller avec toute l'attention du clinicien. La science des contre-indications ne peut s'acquérir que par une longue expérience. »

Nous pensons, d'ailleurs, avec M. Durand-Fardel, qu'il faut tenir grand compte, en thérapeutique, des idio-synerasies, pour expliquer les résultats inattendus que nous fournissent si souvent la tolérance ou l'intolérance pour les médications thermales.

« Nous ne pouvons pas toujours prévoir, en effet, la manière dont l'organe affecté réagira sous le stimulus médicamenteux, et celui-ci, très-efficace dans certaines conditions données, peut l'être beaucoup moins ou même devenir nuisible dans d'autres. »

§ VII. — Fièvre thermale.

La fièvre thermale est assez rare à La Motte. M. Buissard a donné le nom d'*illégitime* à celle qui est le résultat de l'application inopportune des procédés balnéo-thérapeutiques. Il appelle *légitime* celle qui est due à l'action médicamenteuse d'un traitement rationnel, qui fait passer une maladie radicalement chronique à un état sub-aigu favorable à la résolution de l'affection que l'on traite. L'accélération et la plénitude du pouls, la chaleur à la peau, la soif, l'insapétence, un sentiment de malaise général caractérisent cet état auquel nous n'attachons qu'une impor-